

Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé,

Nous souhaitons vous interpeller sur **l'application, au sein de l'établissement de STMicroelectronics SAS de Grenoble, des mesures dont vous faites la promotion.** Ce site de 2000 salariés, essentiellement des ingénieurs et cadres travaillant en développement de produits, appartient au groupe STMicroelectronics dont l'État est actionnaire de référence et qui possède aussi un établissement de près de 4000 personnes à Crolles : c'est, vous n'êtes pas sans le savoir, **le plus gros employeur privé de l'Isère.**

Le télétravail est un sujet dont la direction s'est emparée à contre-cœur dans les années précédentes, cédant à la pression des salariés et d'organisations syndicales. Le résultat n'a donc pas été à la hauteur des espérances : d'abord un simple accord d'expérimentation, assorti de nombreuses limitations, prolongé sans raisons valables en tant que tel, puis transformé en accord national sans grandes extensions malgré la demande forte des salariés et enfin intégré dans un plus vaste accord de prétendue « Qualité de Vie au Travail » mais toujours assorti des mêmes limitations. On y va, mais à reculons.

Il ne faut donc pas s'étonner **que l'usage large du télétravail demandé récemment aux entreprises par le gouvernement comme complément de mesure de distanciation entre salariés « pour raison sanitaire » n'ait pas donné lieu à une modification profonde de la situation des salariés de ST** : alors que 80% des salariés du site avaient été mis en télétravail en mars pendant 3 mois sous contrainte, la direction a, dès qu'elle l'a pu, fait revenir sur site un maximum de gens, toujours persuadée qu'elle semble -contre toute observation impartiale de la réalité- de tenir là la seule façon d'obtenir de ses salariés une parfaite obéissance et un travail zélé.

Il ne faut pas comprendre autrement -hélas- les déclarations récentes de notre direction qui attend pour étendre le champ d'application du télétravail d'être « contraint par le gouvernement par une mise à jour du protocole sanitaire ».

Alors que l'État a un rôle important à jouer dans STMicroelectronics, le fait que sa parole ne suffise plus à inciter la société à évoluer dans un sens plus favorable à la généralisation du télétravail en dit long sur le manque de lien avec cet acteur majeur dû au laisser-faire qui règne depuis longtemps et jusqu'à présent dans le gouvernement quand il s'agit des entreprises privées.

Aussi, au nom de l'intérêt des salariés mais aussi de l'intérêt bien compris de l'entreprise, **nous vous demandons Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé, d'intervenir avec insistance pour que vos demandes de mise en place du télétravail comme priorité** soient enfin prises en compte par la direction de STMicroelectronics Grenoble.

Soyez persuadés que nous serons attentifs à la façon dont votre action reflétera l'attention portée à notre demande.

Nous vous prions dans l'attente d'agréer, Monsieur le ministre, nos salutations distinguées.

Pour le syndicat CGT du site de Grenoble

Les délégués syndicaux